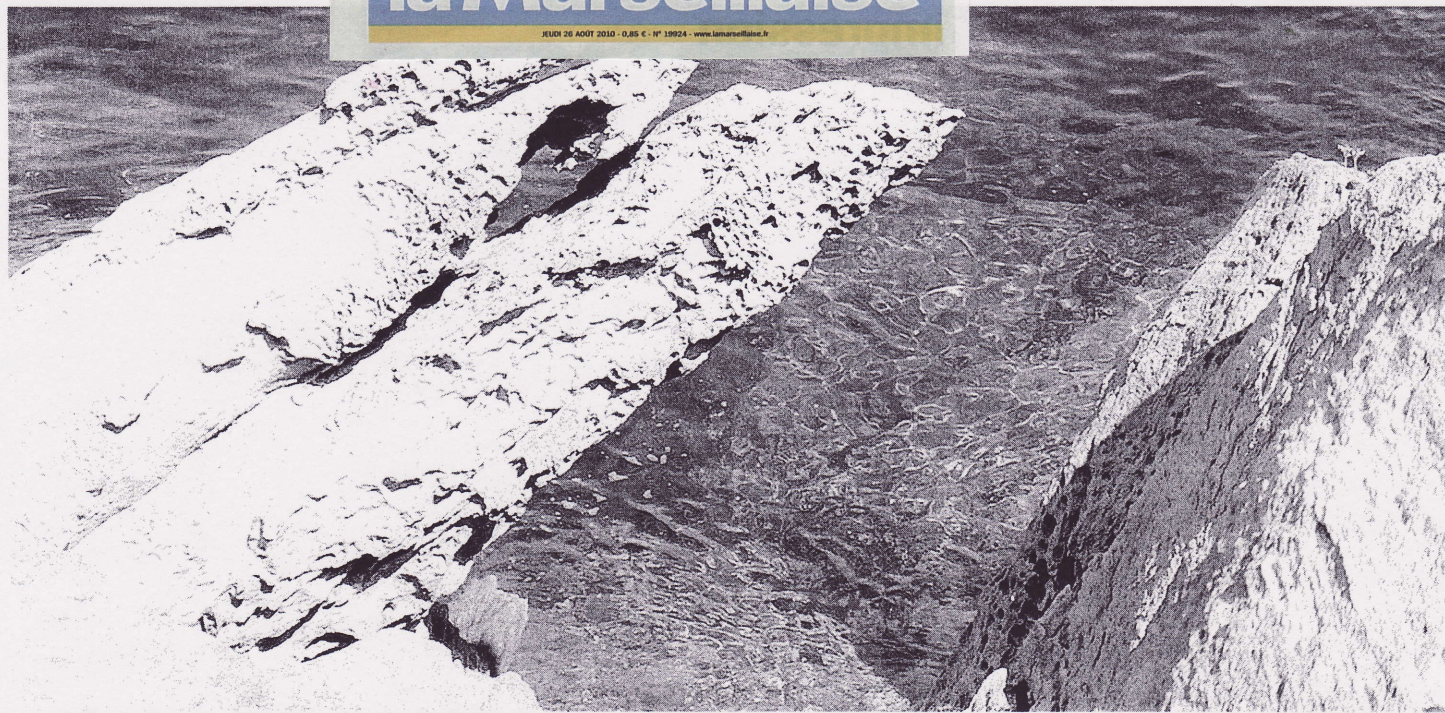


Le Varois
SÉCURITÉ : le sénateur Collombat à la rescousse des élus locaux

la Marseillaise

JEUDI 26 AOÛT 2010 - 0,85 € - N° 13924 - www.lamarseillaise.fr



« Les Dr Durville seraient sûrement bien étonnés de savoir qu'il faut se rhabiller pour traverser la place du village qui porte leur nom et dans d'autres lieux de leur domaine ! »

Naturisme. Des naturistes verbalisés sur le domaine naturiste... La polémique fait naître beaucoup d'interrogations.

Les « gendarmes » reprennent du service

Si l'affaire n'était pas si politico-délirante ça pourrait presque faire sourire. Quoi ? De Funès et sa clique de képis sympathiques, mais toujours sacrément déjantés et pas toujours fut'fut' auraient repris du service pour aller taper sur les « culs nus » de la presqu'île ? Sauf que non, ce n'est ici ni rigolo, ni sympathique. Et ce n'est pas même du cinéma. La meilleure, quoi !

Mais de quoi s'agit-il exactement ? Tout simplement de naturistes verbalisés – où donc ? – sur le domaine naturiste. Oui, oui.

« À l'heure où la Fédération française de naturisme vient de célébrer "60 ans de naturisme", notamment au Centre hélio-marin de Montalivet par une grande fête organisée en symbiose avec les élus aquitains, la maire d'Hyères vient de prendre le contre-pied du rayonnement du naturisme sur sa commune, précisément à l'île du Levant, considérée depuis 1930 comme le berceau mondial du naturisme », s'insurge la FFN.

Clochemerie

Depuis le 15 août dernier, des naturistes, dont Elisabeth Varet, la présidente des Amoureux du Levant naturiste, elle-même, ainsi qu'un commerçant partenaire de la FFN, se sont vus verbalisés. Faut dire aussi qu'ils étaient

nus... sur le domaine naturiste. Gonflés, les gens ! Sur quoi s'appuient les édiles de la cité des Palmiers pour justifier ce qui ressemble fort à une crise de délire « maniaco-répressif » ? Sur les articles d'un arrêté municipal datant de 1978.

La FFN, pour sa part, s'interroge sur les raisons officielles de « cette brutale répression qui sévit actuellement sur l'île, notamment vis-à-vis de personnalités et respon-

sables naturistes, d'autant que la saison touristique touche à sa fin ». On peut légitimement, en effet, se poser la question. Le texte, permettant d'« empêquer » allègrement les contrevenants en tenus d'Adam et Eve, fixe en effet des zones distinctes sur le domaine naturiste d'Héliopolis. Avec, pour chacune d'elles, des règles différentes de pratique de la nudité.

Pour la fédé, tout cela est loin de tenir la route. Pour plusieurs

raisons. La principale étant que certains articles de cet arrêté seraient tout bonnement aujourd'hui en parfaite contradiction avec ce qu'écrit le législateur dans la circulaire du 14 mai 1993 relative à l'article 222-32 du Code pénal régissant la nudité naturiste.

La seconde, la plus évidente peut-être, c'est que, nom d'une pipe en bois, ce domaine dont on parle ici, celui d'Héliopolis, est, rappelés-le – même s'il reste ouvert au public visitant Le Levant – entièrement dédié au naturisme... « Il est évident que cet arrêté municipal doit être révisé au plus vite pour être conforme à la législation afin que l'île retrouve son caractère naturiste et paisible », réclame la FFN.

D'obscure raisons ?

En espérant que toutes ces ambiguïtés soient au plus tôt levées et que l'île retrouve sa douceur de vivre, pas mal de questions restent en suspens.

Pourquoi cette subite décision prise du côté de la municipalité de « revenir » à une stricte lecture d'un texte qui n'a jamais été appliqué ? Une précédente tentative d'intimidation pour faire se rhabiller les gens avait été « expérimentée », il y a deux ans de cela. Tentative noyée dans l'œuf grâce à la mobilisation de tous ceux qui souhaitent conserver intact l'es-

prit du lieu. A savoir, comme nous le rappelle, Elisabeth Varet, de permettre à ses résidents de continuer à mener une vie simple en harmonie avec la nature. Mais voilà, peut-être que tout cela freine les appétits de certains. Commerciaux, spéculatifs, etc.

Un groupe de pression actif regroupant une toute petite minorité appellerait de ses vœux un changement de physionomie de l'île. Commencer par demander aux naturistes de se rhabiller ici ou là ne serait en fait qu'une entame ayant à terme pour objectif une transformation beaucoup plus radicale. Cette dernière, prévient la FFN, ne ferait que pénaliser l'activité du tourisme naturiste et au final le développement économique de l'île.

La FFN rappelle à cette occasion que la France est la première destination naturiste mondiale. Et que cette dernière continue de gagner des adeptes. « Historiquement, l'île du Levant ne peut être absente de ce développement », conclut la fédération.

Un argument de plus pour envoyer se « rhabiller » les détracteurs de la pratique naturiste. Qu'ils soient insulaires ou pas.

THIERRY TURPIN

► En savoir plus : www.aln.fr
www.ffn-naturisme.com